

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Madeline MONTEIRO, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, Mme Joëlle OUVRY, Mme Christine ANGRAND, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : M. Didier DUVAL, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), M. Médéric FIQUET, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE), Mme Chantal VALLET-CREVEL, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Annie LELOUP),

Était absent : M. Laurent BÉNARD, conseiller municipal décédé le 9 décembre 2020.

Commentaires :

Avant d'engager cette séance, M. Jean DELALANDRE a eu un mot pour quelques personnes en particulier. Nous ne sommes pas dans la salle du conseil municipal, mais ces 3 personnes sont passées dans cette salle. La première personne est un ancien président de la République dont le portrait a été affiché pendant 7 ans dans la salle du conseil. Il a fait beaucoup pour notre pays et notamment pour les droits des femmes, sur les questions européennes et il mérite qu'on lui rende un hommage, c'est Valéry GISCARD D'ESTAING. Ensuite, M. le Maire évoque un homme qui a passé plus de 18 ans comme maire et qui a été conseiller municipal avant, c'est Joseph MACÉ. « C'est la personne qui m'a remis mon écharpe, il a mis de l'énergie dans ses mandats, il a dû rassembler pour servir cette ville, il était très attaché à certaines initiatives dans cette ville, notamment au téléthon et au dojo ».

Puis, il y a une troisième personne, c'est Laurent BÉNARD. « C'était un compagnon de route, il était avec nous depuis 2014, c'était quelqu'un qui avait toujours le sourire, constant, agréable, aimable au sens que les gens l'aimaient, il avait 47 ans il est parti trop tôt et on pense à Isabelle, sa femme, à Clémence et Camille, ses 2 filles ». Il propose une minute de silence en mémoire de ces personnes. M. Lukas BLANPAIN, au nom du groupe Duclair pour Tous, souhaite saluer la mémoire de Joseph MACÉ, maire honoraire et adresse toutes leurs condoléances à leurs proches. Il souhaite aussi saluer la mémoire de Laurent BÉNARD, conseiller municipal et présente aussi toutes leurs condoléances à ses proches et a une pensée toute particulière pour les élus de la majorité.

Secrétaire de séance : M. François DELAUNAY.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations du conseil municipal, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des arrêtés municipaux :

N° D'ORDRE	DATE	OBJET	Fournisseur	Montant	Organisme
32.20	23.11.2020	Décision de marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une volière	EXTRADOS Architecte	9 201,60 € TTC	
33.20	26.11.2020	Location machine à affranchir mairie	Pitney Bowes	457.70 € TTC/an	
33 BIS.20	01.12.2020	Maintenance défibrillateurs	Schiller France	1 280,21 € TTC	
34.20	10.12.2020	Adhésion contrat assurance collective	IPSEC		

35.20	10.12.2020	Travaux complémentaires Église TC 1 + demande de subvention	Les Métiers du Bois	12 399,30 € HT 14 879,16 € TTC	DRAC + Département
36.20	11.12.2020	Décision Affermissement TC 2 et Demande de subvention (Eglise Saint-Denis)	3 lots + MO + AMO + SPS	77 468,42 € HT 86 714,35 € TTC	DRAC + Département
37.20	14.12.2020	Attribution Marché Rénovation des vestiaires du Stade	9 lots	373 164,67 € TTC	
38.20	14.12.2020	Sécurité incendie (4 ans)	Entreprise CASDF	10 214,04 € TTC	
39.20	15.12.2020	Maintenance de montes charges	Entreprise KONE	795,31 € TTC	

PROPOSITION D'UN AJOUT A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Rapporteur : M. Jean DELALANDRE

M. le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- **CULTURE – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE THEATRE.**

Vote : adopté à l'unanimité.

Commentaires :

M. Lukas BLANPAIN demande une minute pour pouvoir en discuter avec son groupe tout à l'heure. M. Jean DELALANDRE précise que ce point arrive tardivement et fait suite à un rendez-vous la veille avec Mme RUFFE, trésorière de Duclair et qui recommande de prendre cette délibération rapidement.

FINANCES – REPARTITION DU FONDS D'AIDES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ACCORDE PAR LA METROPOLE ROUEN-NORMANDIE :

Rapporteur : M. Jean DELALANDRE

Les grands axes du Plan Local d'Urgence Sanitaire (PLUS) ont été soumis le 9 novembre dernier au vote du conseil métropolitain. Dans le contexte de crise sanitaire, sociale et économique que traverse notre société, il s'agit pour la Métropole Rouen-Normandie de se mobiliser pour aider les acteurs les plus directement touchés : entreprises, étudiants, associations.

Parmi les différents volets du PLUS, il a été proposé un dispositif de soutien exceptionnel aux associations du territoire métropolitain. Ainsi, un fonds spécifique de 800 000 € est consacré par la Métropole. Il est destiné à toutes les associations du territoire quels que soient leur dimension ou leur champ d'action (culture, sport, loisirs...). Chaque commune reçoit une enveloppe financière, calculée en fonction du nombre d'habitants. Pour Duclair, cette enveloppe est de 7 247,58 €. Comme indiqué dans le tableau, un versement est prévu d'ici la fin de l'année 2020 (3 819,54 €) afin de permettre d'accompagner sans attendre les associations en difficulté et l'autre versement (solde de 3 428,05 € sera versé à la ville entre janvier et mars 2021). Ce sont donc bien les communes qui versent directement les subventions aux associations. Chaque commune instruit les demandes adressées par les associations qui sont installées sur son territoire. Il appartient aux communes d'apprécier les éléments nécessaires à cette instruction, de fixer des critères. Mais, la Métropole Rouen-Normandie suggère une procédure simple et légère, qui permet à l'association de témoigner facilement que la crise sanitaire a impacté son budget. La délibération du conseil métropolitain prévoit un montant plancher de 200 €, sans de montant plafond. Il revient donc à chaque commune d'apprécier le montant de la subvention sans contrainte de plafond.

Vu la délibération du conseil métropolitain accordant un fonds d'aides pour les associations duclairaises d'un montant de 7 247,58 €,
Vu les explications fournies par M. Claude PETIT, Adjoint chargé des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines,
Vu l'avis émis par la commission municipale Finances, Attractivité et Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 30 novembre 2020,
Considérant la vérification faite par M. Claude PETIT auprès des associations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de répartir le fonds d'aide accordé par la Métropole Rouen-Normandie d'un montant de 7 247.58 € en 3 selon les 3 critères suivants :
 - * **Attractivité / Soutien à la reprise de l'activité économique** : ce critère concerne l'association « Duclair les Pro », soit 2 415.86 €. Ce versement se fera dès décembre 2020.
 - * **Mission sociale organisée par l'association** : ce critère concerne l'association « Chez les P'tits loups », soit 2 015.86 € et « l'Amicale des Pompiers », soit 400 €. Ces versements se feront dès début 2021.
 - * **Compensation des salaires** : si l'association a des salariés et a versé leurs salaires sans compensation. Ce critère concerne 5 associations « Club de Football Le Trait Duclair », « Le Tennis Club », « Judo Club », « Taekwondo », « Culturelle et historique du Château du Taillis », soit 483.17 €. Ces versements se feront dès début 2021.

Vote : adopté à la majorité (1 abstention : Mme Claire CANARD pour la partie de la délibération concernant le fonds d'aide accordée à la crèche en tant que Présidente de cette association).

Commentaires :

M. Jean DELALANDRE précise qu'une action commerciale par Duclair les Pro a été engagée sur un montant de 2 500 €, le montant de la subvention étant de 2 415.86 €, il souligne donc le soutien de la ville à cette action commerciale qui s'est décidée sur cette base.

FINANCES – LOCATION DU VIDEOPROJECTEUR ET DE L'ECRAN A LA SALLE DES HALLETES :

Rapporteur : M. Claude PETIT

Lors de la réunion du 10 novembre dernier de la commission municipale Finances, Attractivité et Ressources humaines, il a été évoqué la possibilité de louer le vidéoprojecteur avec l'écran installés début 2020 dans la salle des Hallettes.

Vu les explications fournies par M. Claude PETIT, Adjoint chargé des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines,
Vu l'avis émis par la commission municipale Finances, Attractivité et Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 30 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide que le vidéoprojecteur avec l'écran situés dans la salle des Hallettes seront loués à tout le monde en exigeant une assurance explicite couvrant les risques dans le cadre de ladite location,
- Décide que le tarif de location est fixé à 200 € / location de salle,
- Décide que la caution est de 2 500 € sur carte bancaire,
- Décide que cette location sera possible dès la mise en place du système par carte bancaire.

Cette délibération complète celle prise le 20 novembre 2020 sur les tarifs municipaux 2021.

Vote : adopté à l'unanimité.

CULTURE – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT, LA METROPOLE ROUEN-NORMANDIE ET LA VILLE DE DUCLAIR POUR L'IMPLANTATION D'UNE ŒUVRE ARTISTIQUE « REPERE DE CRUE » :

Rapporteur : M. Michel ALLAIS

Depuis 2018, la ville de Duclair participe au projet « Seine de crues » qui vise l'installation d'œuvres d'art permettant d'illustrer les mouvements de la Seine, mais surtout de travailler sur la culture du risque en rappelant aux riverains que les crues sont des phénomènes qui se produisent régulièrement sur notre territoire et qui nécessitent de la part de chacun des comportements adaptés.

Le 21 décembre 2018, le Conseil municipal avait voté, à l'unanimité, pour la convention de partenariat entre le Département, la Métropole Rouen-Normandie et la ville de Duclair.

Le projet a pris du retard, notamment pour des raisons techniques, ce qui engendre une modification des participations financières, excepté pour la ville de Duclair dont la participation reste à 4 000 €.

Vu l'avis émis par les commissions municipales « bâtiments, sécurité, environnement » et « voirie, urbanisme, cadre de vie et accessibilité » lors de leur réunion conjointe en date du 30 novembre 2018,

Vu le projet de convention de partenariat entre le Département de la Seine-Maritime, la Métropole Rouen-Normandie et la ville de Duclair,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2018,

Vu la nécessité de signer un avenant à cette convention,

Vu que cet avenant ne modifie pas la participation financière de la ville de Duclair qui demeure à 4 000 €,

Vu l'avis émis par la commission municipale urbanisme, bâtiments, sécurité, environnement et voirie, lors de sa réunion en date du 27 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant à la convention de partenariat entre le Département de la Seine-Maritime, la Métropole Rouen-Normandie et la ville de Duclair et tous les autres documents en découlant,
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer l'avenant à ladite convention, ainsi que tous les documents en découlant.

Vote : adopté à l'unanimité.

CULTURE – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE :

Rapporteur : Mme Annie LELOUP

Depuis le 1^{er} septembre 2020, le Syndicat Mixte du Conservatoire du Val de Seine devient un syndicat Intercommunal. Afin de tenir compte de cette nouvelle dénomination, il convient de modifier tous les articles où il est indiqué « syndicat Mixte » et rectifier par « syndicat Intercommunal ». De même, il convient de supprimer « EPCI » dans tous les paragraphes.

Considérant la délibération du 20 octobre 2020 du conseil syndical du Conservatoire du Val de Seine,
Considérant la nécessité de modifier les statuts de ce syndicat,
Vu l'avis émis par la commission municipale culture et jumelage lors de sa réunion en date du 11 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte la modification des statuts du syndicat Intercommunal du Val de Seine telle que présentée,
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer l'avenant à ladite convention, ainsi que tous les documents en découlant.

Vote : adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA CLE DU SAGE DES 6 VALLEES :

Rapporteur : M. Michel ALLAIS

Suite aux élections municipales de 2020, le SMBVAS (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec) demande de bien vouloir désigner un représentant de la ville de Duclair au sein de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des 6 Vallées.

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2020 portant modification de l'arrêté du 29 octobre 2015 modifié fixant la composition de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des 6 Vallées,
Vu les élections municipales de 2020,
Vu la nécessité de désigner un représentant de la ville Duclair à la CLE,
Vu l'avis émis par la commission municipale urbanisme, bâtiments, sécurité, environnement et voirie, lors de sa réunion en date du 27 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne M. Michel ALLAIS comme représentant de la ville de Duclair à la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des 6 Vallées.

Vote : adopté à la majorité (6 abstentions : M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE et M. Michel ALLAIS concerné par cette délibération).

CULTURE – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE THEATRE :

Rapporteur : M. Jean DELALANDRE

La volonté de l'équipe municipale est de créer un pôle culturel à Duclair.
Dans ce cadre, à compter du 1^{er} janvier 2021, la gestion du théâtre sera reprise par les services de la ville.

A la demande de Lukas BLANPAIN, une minute est accordée au groupe minoritaire pour échanger sur ce point.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2221-11 ;
Considérant les conseils du 17/12/2020 de Madame Ruffe, trésorière de Duclair,
Considérant la constitution d'un budget annexe pour le théâtre qui n'est pas légalement obligatoire, mais fortement conseillé afin de récupérer la TVA et d'avoir une vision plus claire des dépenses et recettes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la création d'un budget annexe en comptabilité M14 dénommé « Théâtre de Duclair » dans le but de retracer toutes les opérations liées à ce service public administratif,
- Précise que toutes les dépenses et les recettes prévisionnelles 2021 seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe,

- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à mettre cette délibération et à signer tous documents nécessaires à celle-ci.

Vote : adopté à la majorité (5 abstentions : M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE).

Commentaires :

M. Lukas BLANPAIN précise qu'en cohérence avec leurs désaccords sur les sujets du théâtre, le groupe s'abstient.

M. Jean DELALANDRE énonce que Mme Frédérique MARET est arrivée le 1^{er} décembre dernier et précise que l'on est ravi de son travail sur les sujets culture.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES D'INTERET GENERAL POSEES PAR LES ELUS DU GROUPE MINORITAIRE :

Pas de question du groupe minoritaire.

COMMUNICATIONS :

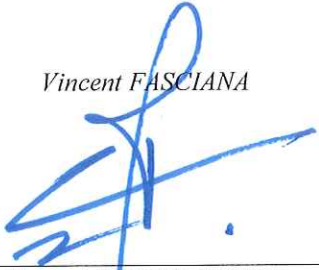
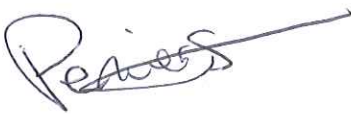
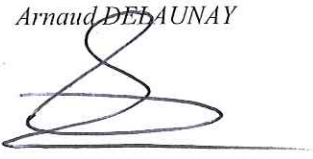
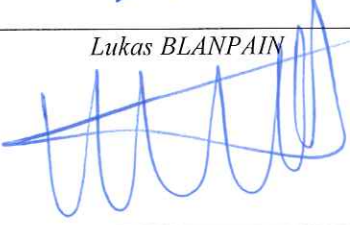
- M. le Maire rappelle l'organisation du marché de Noël les 19 et 20 décembre 2020 et tient à remercier Didier Duval, les services techniques et communication.
- M. le Maire décrit l'opération SAKADO portée par l'ADMR à laquelle le CCAS participe. Cela consiste en la collecte de sacs à dos remplis d'objets utiles et qui seront distribués aux sans-abris à travers les maraudes et le SAMU social.
- M. le Maire évoque également la vente par les Restos du Cœur d'un recueil de nouvelles intitulé « 13 à table » qui est à vendre 5 € dont 4 € vont être reversés à l'association, ce qui représente 4 repas par livre. Il encourage l'assemblée à acheter ce livre.
- M. le Maire informe que la ville de Duclair est retenue dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » et s'en réjouit, ce qui démontre bien que Duclair est une ville du présent et du futur.
- M. le Maire souhaite une très belle fin d'année à tous.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,
Jean DELALANDRE



Claude PÉTI	Véronique FERMÉ	Yann LE BORGNE
Annie LELOUP	Michel ALLAIS	Mathilde HURÉ
Didier DUVAL	Catherine LILLINI	MONTEIRO Madeline

Mame Bigué THEBAULT	Benoist VAILLOT	Vincent FASCIANA
		
Virginie PERIERS	Arnaud DELAUNAY	Chantal VALLET-CREVEL
		
Laurent BÉNARD décédé le 09/12/2020	Joëlle OUVRY	Médéric FIQUET
		
Christine ANGRAND	François DELAUNAY	Anne VINCENT
		
Lukas BLANPAIN	Claire CANARD	Serge CADINOT
		
Sylvie VATINEL	David FONTAINE	
	